

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

21^e RALLYE DE DIEPPE VHC

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Edition 2026), les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement du championnat de France des rallyes VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 233 en date du 13/03/2026 et LRSA n°24 du 10/03/2026

Le 21^{ème} RALLYE DE DIEPPE Historique pour VHC (Véhicules Historiques de Compétition) - doublure du Rallye de DIEPPE NORMANDIE - reprend l'ensemble du Règlement Particulier du 52^{ème} Rallye De DIEPPE NORMANDIE à l'exception des points suivants :

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile du Pays de Dieppe, Organisateur Administratif et l'association Dieppe Rallye, Organisateur Technique, organisent du 8 au 9 Mai 2026, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la ville de Dieppe et l'ensemble des communes traversées, un rallye dénommé :

21^{ème} RALLYE DE DIEPPE VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Voir règlement particulier du 52^{ème} Rallye Dieppe Normandie

1.1p. OFFICELS. *Idem règlement moderne sauf*

Directeur de Course VHC :	Julien MEURET	6560-0410
Collège des commissaires sportifs :		
Présidente	Françoise MAWDSLEY	1653-1303
Membres	Claude CHRISTEL	9367-1303
	Francis LEVAVASSEUR	5849-1318
COMMISSAIRES TECHNIQUES :	Resp : Christophe GIMENO	40651-0801
	Adj : Bernard POTTIER «Gorduche »	196163-0114
	: William BLOT	
Chargés des relations avec les concurrents :	Patrick GRENIER	220147-0112
	Angelique GODEFFROY	248557-0114

1.2p. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} Rallye de DIEPPE VHC compte pour :

- Championnat de France des Rallyes VHC 2026
- Championnat de la Ligue automobile de Normandie des rallyes VHC 2026
- Coupe de France des rallyes VHC 2026 coefficient 2

1.3p. VERIFICATIONS

Vérifications administratives OBLIGATOIRES :

Elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires au :

Bar Resto Chez Loulou 3 route de la mer 76590 BELMESNIL pour les Samedi 2 et Dimanche 3 Mai
Hippodrome de Dieppe à Rouxmesnil-Bouteilles les Jeudi 7 et Vendredi 8 Mai

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire du pilote et copilote en cours de validité
- 1^{ère} page de passeport technique historique PTH
- Utiliser la demande d'engagement spécifique VH
- La fiche assistance 2026

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation...) et divers autres documents.

Les équipages devront se présenter au H – 10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents avec les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Pour les équipages qui ne participent pas à la séance d'essai :

Elles auront lieu le Vendredi 8 Mai 2025 de 09h00 à 17h00 à l'Hippodrome de Dieppe – 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications.

Les horaires de convocation seront sur le site de Dieppe Rallye (www.dieppe-rallye.com) et consultables lors de la distribution des carnets d'itinéraires.

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en **parc fermé gardienné (les 2 nuits du vendredi et du samedi)**.

Pour les équipages qui participent à la séance d'essai :

Elles auront lieu le Vendredi 8 Mai 2025 à partir de 8h30 sur le site de la base d'essai à Tourville sur Arques. Les voitures devront être stickées (plaques, numéros, publicité...) avant de passer aux vérifications. De même les boîtiers de Géolocalisation seront remis au même endroit.

A l'issue des vérifications, les voitures pourront participer à la séance selon le règlement prévu (7.5.20p).

L'heure maximum pour la mise en parc Fermé est fixé à 16h00, et cela uniquement pour les participants à la base d'essai.

Vérifications techniques finales :

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées seront effectuées à la concession KIA à Rouxmesnil-Bouteilles. Le prix horaire de la Main d'œuvre est de 60 € T.T.C

ARTICLE 2p. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1p. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.5p. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} RALLYE de Dieppe VHC doit adresser la demande d'engagement dûment complétée avant le Lundi 27 Avril 2026 minuit à :

**HUBERT VERGNORY
VILLA BERIGNY
2 RUE DE LA PETITE CHASSE
76200 DIEPPE
Tel : 06 69 47 98 45 - Mail : dieppe-rallye@orange.fr**

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et les documents cités ci-dessous avant le Lundi 27 Avril 2026 (cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement VHC dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis du pilote et du copilote
- 1^{ère} page de passeport Technique PTH
- Fiche d'enregistrement des équipements de sécurité FFSA
- Copie de la licence-concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement
- Fiche assistance 2026

3.1.10p Le nombre des engagés est fixé à 190 voitures maximum. Le nombre maximum de partants ne sera pas supérieur à 190 voitures. Soit 150 modernes et 40 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 40 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 190 équipages au total.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement.

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée sur le site internet du rallye www.rallye.dieppe-rallye.com.

3.1.11p. Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 € avec le système de géolocalisation et le repas collectif VHC du Vendredi 8 Mai pour pilote et copilote**
500 € pour les licenciés ASA Pays de Dieppe si un des membres
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 € avec le système de géolocalisation

3.1.12p. Identique au règlement moderne

3.3.p. ORDRE DE DEPART

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026

Les concurrents du rallye VHC partiront devant le Rallye Dieppe-Normandie et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1p. VOITURES ADMISES

Sont admises exclusivement les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTHN FFSA).
Pour le détail et règles, Selon le règlement du championnat de France VHC 2026, article 4.1

4.2p. ASSISTANCE

Voir règlement particulier du 51^{ème} Rallye de DIEPPE NORMANDIE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 21ème Rallye de Dieppe VHC représente un parcours total de 315,60 km, dont 9 spéciales chronométrées d'une longueur de 149,10 km.

Il comporte 1 étape de 1 section et 1 étape divisée en 2 sections.

Etape 1 81,20 km dont 38,50 km de spéciales

Etape 2 234,40 km dont 110,60 km de spéciales

Les épreuves spéciales :

- | | | |
|-------------------------------|----------------|------------|
| • ES 1 : TERROIR ET FALAISES | 1 x 15.00..... | = 15.00 km |
| • ES 2 : LES GRANDES VENTES | 1 x 10.50..... | = 10.50 km |
| • ES 3 : TOURVILLE SUR ARQUES | 1 X 13.00..... | = 13,00 km |
| • ES 4 / 7 : LA VIENNE | 2 x 15.00..... | = 30.00 km |
| • ES 5 / 8 : LES JACQUEMARTS | 2 x 27.50..... | = 55.00 km |
| • ES 6 / 9 : TERROIR DE CAUX | 2 x 12.80..... | = 25.60 km |

Une base d'essai sera organisée à Tourville sur Arques (voir article 7.5.20p) = 2.20 km

6.2p. RECONNAISSANCES

Dates et Horaires identiques au rallye « moderne »

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Idem Rallye « Moderne »

7.5.20p. SEANCE D'ESSAIS

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 8 Mai, qui aura lieu de 9h00 à 13h00. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur la demande d'engagement et qui auront acquitté **un droit de 120 euros et réduit à 70 euros pour les licenciés de l'ASA Pays de Dieppe**. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas les coordonnées (nom, prénom, numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

Au départ de la séance d'essai, **un commissaire technique effectuera l'ensemble des vérifications techniques préliminaires du rallye**. Les reconnaissances seront autorisées.

Si le nombre de participants est inférieur à 10, Dieppe Rallye se réserve le droit d'annuler cette séance d'essais.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme à la réglementation du championnat de France 2026.

A l'issue de chaque rallye, les classements suivants seront établis :

- ☐ 1 classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- ☐ 1 classement général pour les périodes E à I
- ☐ 1 classement général pour les périodes J et K
- ☐ 1 classement général pour les petites cylindrées
- ☐ 1 classement général pour les Classic

Les voitures du groupe Classic ne devront jamais figurer ni dans le classement toutes périodes confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J et K.

ARTICLE 10P. PRIX

10.1 REMISE DES PRIX

Un cadeau sera remis à chaque équipage partant du 21^{ème} Rallye de DIEPPE VHC.

Un cadeau ou coupe supplémentaire pour les équipages selon le protocole du championnat de France VHC.

10.2 PODIUM FINAL – REMISE DES PRIX

Selon réglementation du championnat de France VHC 2026

- ☐ Classement général N, A, B, J/K (récompenses sur podium 3 marches)
- ☐ Classement général groupe 1, 2, 3, 4/5 (regroupés) (récompenses sur podium 3 marches)
- ☐ Classement Challenge Petites Cylindrées (récompenses sur podium 3 marches)

Seront ensuite mis en avant lors de la cérémonie d'arrivée :

- ☐ 1ère féminine
- ☐ Classement groupes et classes

Puis,

- ☐ Le premier du classement général "Classic de compétition" (1977 – 1992)